



DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DE HAUTE-NORMANDIE

21, AVENUE DE LA PORTE DES CHAMPS  
76037 ROUEN CEDEX  
TÉL. 02 35 52 32 00 - FAX 02 35 52 32 32  
MÉL. : [drire-heute-normandie@industrie.gouv.fr](mailto:drire-heute-normandie@industrie.gouv.fr)

Groupe de Subdivisions du Havre  
142 - boulevard de Strasbourg  
BP 59  
76084 - Le Havre Cedex

Subdivision LH7  
Affaire suivie par Catherine FORTIN  
Téléphone : 02.35.19.32.84  
Télécopie : 02.35.19.32.99  
Mél : [catherine.fortin@industrie.gouv.fr](mailto:catherine.fortin@industrie.gouv.fr)

GSLH.2004.09.971.CFr.CFo.MAB

Le Havre, le 21 septembre 2004

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

**Société ECO HUILE  
à Lillebonne**

**N° SIRET : 393 361 175 00010**

**Rapport de l'inspecteur des installations classées**

**Rapport annuel d'activité d'une installation de traitement de déchets**

Objet : Rapport annuel d'activité de l'installation de traitement de déchets ECO HUILE.



Dans le cadre de l'article 32.c) de l'arrêté ministériel du 10 octobre 1996 et de la circulaire du 22 juillet 1983, l'inspection des installations classées présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2003 du site ECO HUILE au conseil départemental d'hygiène.

## **1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ 2003**

La société ECO HUILE, dont le siège social est situé Z.I. avenue de Port-Jérôme - BP 64 - 76170 Lillebonne, exerce une activité de régénération des huiles usagées, sur la commune de Lillebonne.

Ces huiles usagées réceptionnées sont de type minéral d'origine moteur.

### **1-1. incident et accident**

13 et 14 janvier 2003 : émission de suies - plainte du garagiste situé sur le site voisin.  
Un rapport d'incident est adressé à la DRIRE faisant suite à cet incident et à la visite de l'inspecteur des installations classées.

#### **Mesures correctives envisagées :**

Pour éviter le rejet d'imbrûlés dans l'atmosphère, un nettoyage du pied de la cheminée sera réalisé avant tout redémarrage.

### **1-2. niveau d'activité en 2003**

La quantité d'huiles usagées traitées a été de 100 301 t en 2003 et de 90 677 t en 2002.  
La société ECO HUILE a produit 89 498 t de produits finis.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'activité de traitement a augmenté de 10 000 t environ par rapport à 2002.

	2003	2002
Huiles usagées traitées (t)	100 301	90 677
Produits sortants (t)	89 498	80 100

La quantité de produits sortants a augmenté proportionnellement à la quantité d'huiles usagées traitées.

### **1-3. Auto-surveillance de l'exploitation**

#### **1-3.1. Admission des déchets**

Les huiles usagées admises proviennent des collecteurs de toute la France.

#### **1-3.2. Production de déchets**

Les déchets produits par la régénération des eaux sont :

- les eaux dites fatales : eaux présentes dans l'huile usée qui est livrée ;
- les eaux de procédés : eaux issues de la condensation de la vapeur utilisée pour les stripages dans les colonnes de distillation atmosphérique et sous vide ainsi que pour les dégazages et les inertages liés aux arrêts techniques. Il s'y ajoute l'eau provenant de la soude, soit environ 3 % de l'huile usagée traitée ;
- les déchets de laboratoire.

Les eaux dites fatales et les eaux de procédés sont incinérées sur le site et les déchets de laboratoire sont traités à l'extérieur par la société TRADIS.

Les déchets liés au fonctionnement et à l'entretien des unités sont :

- les cendres extraites de la centrale de chauffe et de la chaudière vapeur lors de leur entretien,
- les cendres piégées par l'électrofiltre,
- les briques réfractaires,
- les déchets de travaux et les bétons souillés.

Ces déchets sont pris en charge par la société SECHE pour élimination en centre d'enfouissement technique agréé.

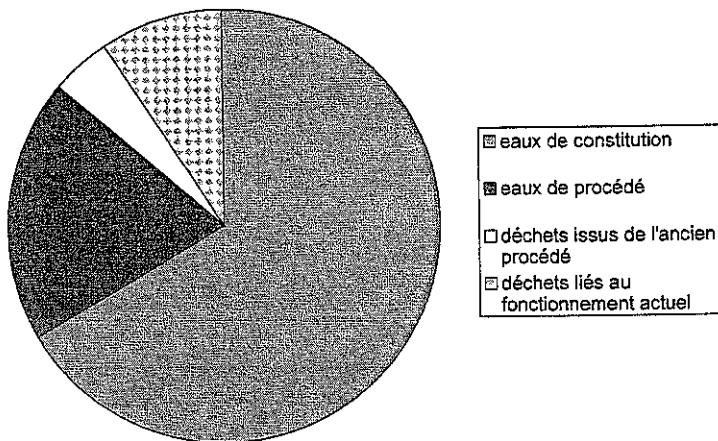
Les stockages intermédiaires des déchets sont réalisés au moyen de :

- réservoirs métalliques dans des cuvettes de rétention étanches pour les déchets liquides,
- un bâtiment avec dalle en béton étanche pour les déchets solides.

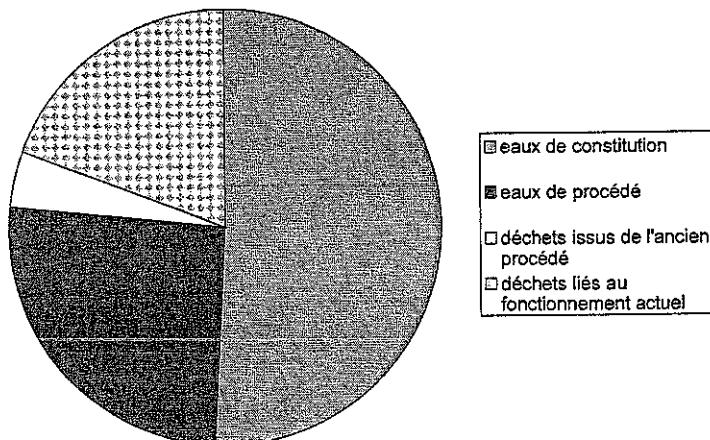
Les déchets issus du site sont les suivants :

Type de déchet	Détails	Tonnage	Mode d'élimination
Eaux de constitution	Reçues avec l'huile usagée	5 999 t	Incinération interne
Eaux de procédés	Stripages (eaux issues des l'huiles pendant la distillation atmosphérique)	1 787,4 t	Incinération
	Dégazage sécurité/entretien	8 042 t	Incinération
Les autres eaux	Eau de ville Eau industrielle Eau de ruissellement	732 172 m <sup>3</sup>	Rejet dans la rivière du commerce
Déchets issus de l'ancien procédé	Goudrons sulfuriques	390 t	Incinération
Déchets liés au fonctionnement actuel – entretien et fonctionnement de l'usine	Briques réfractaires	215 t	Pris en charge par le groupe SECHE
	Mâchefers	335 t	
	Déchets de travaux et béton souillé	130 t	
	Fines d' électrofiltre	157 t	
Déchets « ordinaires » et ménagers	Pris en charge par la société IPODEC trois fois par semaine		
Déchets de laboratoire	Solvant de nettoyage du matériel	9 * 20l	Enlèvement par la société TRIADIS
	Solvant chloré	2 * 20l	
	Solvant de titrage DCO	2 * 20l	

### Déchets produits en 2003 :

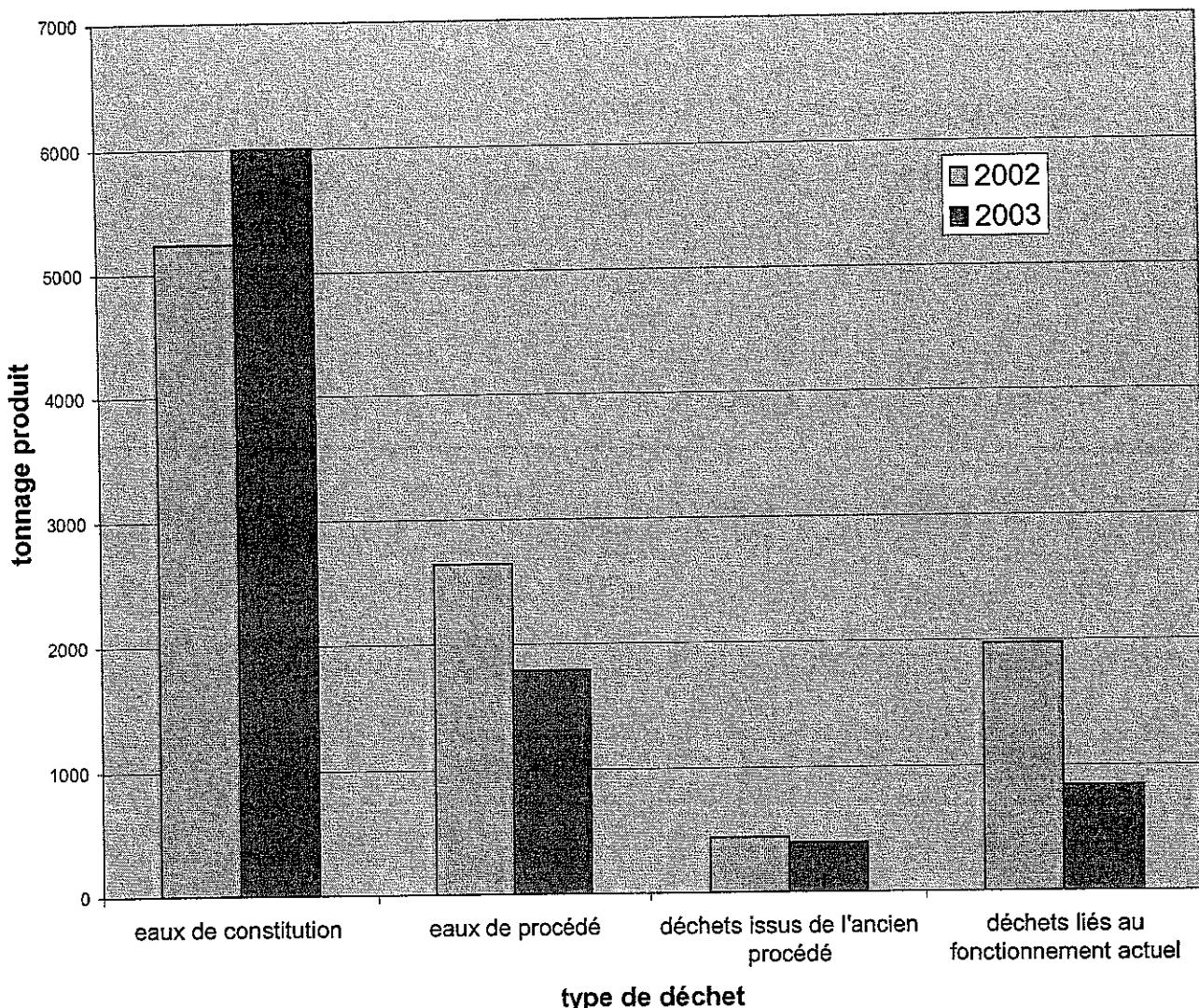


### Déchets produits en 2002 :



La comparaison des deux graphiques montre qu'il y a une diminution des déchets produits (eaux de procédé, déchets issus de l'ancien et du nouveau procédé). Par contre, la quantité des « eaux de constitution » a augmenté, ce qui est dû à l'augmentation des quantités d'huiles usagées traitées.

**Comparaison des déchets produits :**



**Analyse des rejets atmosphériques**

Caractéristiques physiques des rejets atmosphériques	Cheminée n° 1	Cheminée n° 4	Total Usine 2003	Total Usine 2002
Oxyde de soufre SO <sub>2</sub>	43 470 kg	93 510 kg	<b>136 980 kg</b>	136 810 kg
Oxyde d'azote (NO+NO <sub>2</sub> ) exprimés en NO <sub>2</sub>	5 090 kg	13 440 kg	<b>18 530 kg</b>	15 900 kg
Acide chlorhydrique HCl	12 910 kg	6 170 kg	<b>19 080 kg</b>	14 200 kg
Composés organiques volatils totaux	1 220 kg	--	<b>1 220 kg</b>	5 800 kg
Protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O)	399 kg	422 kg	<b>820 kg</b>	--

Ces rejets sont conformes à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2000 pour les rejets de SO<sub>2</sub>, et à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 mars 1998 pour les autres rejets.

### Evolution des rejets de SO<sub>2</sub>:

Rejet	Total usine 2002	Total usine 2003
Oxyde de soufre SO <sub>2</sub> (T)	136,81	136,98

Les rejets de SO<sub>2</sub> sont stables depuis 2002.

#### 1-3-4. Analyse des effluents

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire de Rouen.

Date	Débit moyen m <sup>3</sup> /h	DCO brute mg/l	pH	MES mg/l	Phénols mg/l	DBO <sub>5</sub> brute mg/l	Hydrocarbures mg/l
19-20/03/03	10,1	98	7,5	20	0,03	6	7
25-26/06/03	6,37	96	8	20	0,03	12	3,19
15-16/09/03	8,08	62	7,7	24	0,05	10	3,62
24-25/11/03	13,6	108	7,8	28	0,02	10	1,21
<b>Valeurs réglementaires</b>	150	120	5.5<pH<8.5	30	0.5	30	5

Nous constatons que les résultats des analyses sur les effluents sont conformes aux valeurs réglementaires.

#### Station décantation déshuileage :

Station	Valeurs réglementaires en sortie	Entrée		Sortie	
		2003	2002	2003	2002
Débit moyen (m <sup>3</sup> /h)	150	8.9	34	8.9	34
DCO brute (mg/l)	120	1703	3812	106	96
MES (mg/l)	30	137	85	19.6	17.8
Hydrocarbures moyens mg/l)	5	2026	1090	2.7	2.1
Phénols (mg/l)	0.5	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1

D'une part, le débit moyen a fortement diminué, ce qui est dû au travail en circuit fermé sur les échangeurs, d'autre part nous constatons un flux de polluant rejeté en hausse par rapport à 2002, mais qui reste compatible avec les valeurs réglementaires.

## **2. ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

### ➤ Inspection du 14 janvier 2003 :

Cette inspection a fait suite à une plainte de monsieur DUTOT pour « projection de suies » sur les véhicules stationnés dans son garage.

La société ECO HUILE a transmis un rapport d'incident à la DRIRE et s'est engagé à étudier les moyens techniques à mettre en œuvre pour permettre un redémarrage normal après une période d'arrêt technique par temps froid.

➤ Inspection du 16 septembre 2003 :

L'inspection de l'inspecteur des installations classées avait pour thèmes : un contrôle inopiné eau, une opération de dépotage en cours, la propreté du site, la vanne d'isolation des eaux, l'état des rétentions (avancement des travaux).

Cette inspection s'est conclue par un courrier à l'exploitant lui demandant de nettoyer les cuvettes et d'installer un nouveau venturi.

➤ Inspection du 9 octobre 2003 :

Cette inspection avait pour thème la vérification des prescriptions des arrêtés préfectoraux des 13 mars 1998 et 20 septembre 2000.

Cette inspection s'est conclue par un courrier à l'exploitant de remettre sous trois semaines le rapport annuel 2002, relatif à l'information en matière de déchets, et de transmettre une attestation de conformité des installations vis-à-vis de l'arrêté du 28 janvier 1993 concernant la protection foudre.

➤ Arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 avril 2004 :

Arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter sous trois mois, les dispositions des articles de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1993 relatif à la protection foudre de certaines installations classées pour le site qu'elle exploite

### **3. CONCLUSION ET EVOLUTION :**

Les rejets aqueux et atmosphériques sont bien conformes aux valeurs réglementaires des arrêtés préfectoraux des 13 mars 1998 et 20 septembre 2000.

En 2003, la société ECO HUILE a remis une étude de l'impact olfactif de son site.

Cette étude a conclu à un échéancier afin de réduire les émissions malodorantes qui sont puissantes et bien présentes. Les travaux devraient durer jusqu'en 2008. Un arrêté complémentaire encadrant ces travaux sera prochainement proposé à monsieur le préfet de Seine-Maritime.

La société ECO HUILE prépare en fin d'année un nouveau dossier de demande d'exploiter pour augmenter les quantités d'huiles traitées et modifier son système de chauffe.

En conséquence, nous proposons aux membres de la commission départementale compétente en matière d'environnement des risques sanitaires et technologiques de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2003.

La technicienne de l'industrie et des mines

Catherine FORTIN

vu et transmis

Le Havre, le 21 septembre 2004

L'ingénieur de l'industrie et des mines

  
Claire FREY

08 OCT. 2004

Adopté et transmis

à monsieur le préfet de Seine-Maritime /DDASS

pour le directeur

La Chef du Service Régional  
de l'Environnement Industriel



